



Procédure inaptitude a tous poste dans l'entreprise

Par **nico1313**, le **15/05/2010** à **19:15**

Bonjour, j'ai été déclaré inapte à tous postes dans l'entreprise en une seule visite avec danger immédiat. Le mois de suspension est terminé, je n'ai toujours pas de nouvelle de mon employeur. Par ailleurs, est-il possible de refuser un poste de reclassement ? Que dois-je faire pour avancer ? MERCI D'AVANCE.

Par **julius**, le **16/05/2010** à **10:40**

Bonjour,
Vous devrez avoir une deuxième visite à 15 jours d'intervalle de la première avec la médecine du travail pour faire définitivement valider votre inaptitude.
Ensuite, l'employeur prendra la mesure qu'il voudra : présentation de reclassement ou licenciement.
Un lien pour information : [Inaptitude professionnelle](#)

Par **Cornil**, le **16/05/2010** à **17:29**

Bonjour "nico1313", salut Julius.
D'abord, Bravo Julius pour tes interventions récemment reprises, à mon avis de très bonne qualité.
Mais sur cet échange, je pense que tu as été un peu vite.
Nico précise que la décision d'inaptitude a été prise en une seule visite avec mention de "danger immédiat". Dès lors (CT R4624-31) point n'est besoin d'une deuxième visite.
J'ajoute, pour compléter la réponse à Nico, que le délai d'un mois étant de toute façon dépassé, l'employeur doit reprendre le paiement du salaire, peu importe le refus d'un poste.

de reclassement , sur lequel Nico n'a pas d'ailleurs à se justifier, ce jusqu'à rupture éventuelle du contrat de travail , préavis inclus.
Bon courage et bonne chance Nico.
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **julius**, le **16/05/2010** à **21:29**

En effet , Cornil , merci pour cette précision .
J'avais en effet "loupé" cet élément .
Je te remercie d'avoir corrigé mon intervention pour le bien du demandeur.